



La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 25.128

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

ARRETE TEMPORAIRE
Suivi par : V. REINO DA SILVA

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,
VICE PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R
411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la
circulation routière,

**OBJET : REGLEMENTATION DE
LA CIRCULATION**

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière
de stationnement et de circulation des véhicules,

Avenue Gustave Mesureur

Vu l'arrêté municipal n° 2025.36 du 18 juillet 2025 portant délégation temporaire de
fonctions à Monsieur Richard LEJEUNE, 8^{ème} Maire-adjoint,

Vu la demande présentée en date du 12 août 2025 par la société POISSON
domiciliée au 2 rue des Louis Renault ZI du Millenium 53940 SAINT BERTHEVIN,

Considérant qu'il convient d'autoriser la circulation d'un véhicule de 19 tonnes à titre
exceptionnel dans le cadre d'un déménagement au 9 avenue Gustave Mesureur à
LA CELLE SAINT-CLOUD,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **Mercredi 20 août 2025**, le véhicule de 19 tonnes de l'entreprise POISSON, sise au 2
rue des Louis Renault ZI du Millenium 53940 SAINT BERTHEVIN, est autorisé, à titre
exceptionnel, à circuler dans la commune de la Celle Saint-Cloud.

ARTICLE 2 : L'affichage du présent arrêté relève de la responsabilité de l'entreprise intervenante
pendant toute la durée du chantier. L'affichage ne devra en aucun cas être fixé sur le
mobilier urbain par du ruban adhésif.

ARTICLE 3 : Les barrières et dispositifs de signalisation routière temporaire (verticaux et horizontaux)
seront fournis et mis en place par le demandeur, qui devra en assurer la surveillance et
l'entretien durant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues
par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissaire de Police de Versailles,
Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud,
et tous les Agents habilités de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 13 AOUT 2025

Pour le Maire, par délégation
Le Maire adjoint délégué



Richard LEJEUNE